

L'actualité des entreprises agricoles

Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



La lettre d'information du 23 décembre 2016

Vie des centres

OGA et administration fiscale : Publication d'un nouveau modèle de convention

Un arrêté du 22 novembre 2016, publié le 18 décembre au Journal officiel, fixe les modèles de conventions prévues aux articles 371 C, 371 O, 371 Z quater et 371 bis B de l'annexe II au code général des impôts conclues entre les centres de gestion agréés, les associations de gestion agréées, les organismes mixtes de gestion agréés, les professionnels de l'expertise comptable, et l'administration fiscale... [En savoir plus](#)

[Consulter l'arrêté](#)

Cette information eut aussi vous intéresser

[Modifications du régime des centres de gestion agréés : Le décret est paru au JO](#) (Brève du 21 octobre 2016)

Info pratique

Futures zones défavorisées simples : Visionner la nouvelle carte

« Le nombre de communes « sortantes » est divisé par deux par rapport à la première carte publiée en septembre », indique un communiqué de presse du ministère de l'Agriculture. [Voir la carte](#)

Ces informations peuvent aussi vous intéresser

[Futures zones défavorisées simples : Le ministère fait le point](#) (Brève du 25 novembre 2016)

[Zones défavorisées : Un nouveau classement en préparation](#) (Brève du 30 septembre 2016)



Producteurs de lait de vache en difficulté : Une aide de 1000 euros versée cette semaine

Un communiqué de presse du ministère de l'Agriculture du 21 décembre 2016 annonce le versement, cette semaine, d'une aide de trésorerie d'un montant de 1 000 aux producteurs de lait de vache en difficulté. Cette mesure avait été annoncée dans le cadre du plan de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles présenté par le gouvernement le 4 octobre dernier... [En savoir plus](#)

Ces informations peuvent aussi vous intéresser

[Producteurs de lait : Une aide forfaitaire de 1000 euros par éleveurs](#) (Brève du 9 décembre 2016)

[Crise agricole : Stéphane Le Foll annonce de nouvelles mesures](#) (Brève du 25 novembre 2016)

[Pacte de consolidation et de refinancement des exploitations : Détail des mesures annoncées par Manuel Valls](#) (Brève du 7 octobre 2016)

Déclarations

Crise agricole : Prolongation du délai pour une demande de prise en charge FAC

Deux décisions de FranceAgriMer du 9 décembre 2016 prolonge la date limite de dépôt des dossiers en DDT(M) au 31 mars 2017 pour les demandes de prises en charge, volet « C », du fonds d'allègement des charges (Fac) à destination des éleveurs, des céréaliers et des producteurs de fruits et légumes en difficulté dans le cadre du plan de soutien mis en place par le gouvernement en 2016. [Décision 2016-63](#) [Décision 2016-64](#)

Aide pour les jeunes bovins légers : Dépôt des dossiers à compter du 1^{er} mars 2017

Une décision de FranceAgriMer du 21 décembre 2016 présente les modalités de mise en place de l'aide forfaitaire de 150 euros pour la commercialisation des jeunes bovins mâles légers. Cette aide avait été annoncée par le ministre de l'Agriculture lui-même, fin novembre. Les éleveurs pourront déposer leur demande à partir du 1er mars 2017 et jusqu'au 31 mars 2017 uniquement. La procédure de dématérialisation des demandes ainsi que le formulaire de demande électronique seront mis en ligne au plus tard le 28 février 2017 sur le site de FranceAgriMer. [Consulter la décision](#)

Cette information peut aussi vous intéresser

[Crise agricole : Stéphane Le Foll annonce de nouvelles mesures](#) (Brève du 25 novembre 2016)

Difficultés liées au versement des aides de la PAC 2015 et/ou 2016. : Mise en place d'un fonds d'allègement des charges

Une instruction du ministère de l'Agriculture du 21 décembre 2016 précise les modalités de mise en œuvre du dispositif du fonds d'allègement des charges (FAC) à destination des agriculteurs impactés par le retard de paiement des aides directes au titre de l'année 2015 et/ou 2016, n'ayant pas reçu la totalité de l'apport de trésorerie remboursable (ATR) mis en place au titre de la campagne 2016 ou ayant reçu une aide significativement inférieure à celle attendue pour 2015. Les dossiers doivent être déposés complets en DDTM au plus tard le 28 février 2017. [Consulter l'instruction](#)

Aides animales : Dépôt des demandes via internet

Le décret n° 2016-1789 du 19 décembre 2016 rend obligatoire le dépôt des demandes d'aides animales (ovine, bovine et caprine) par voie électronique. Le texte entre en vigueur le 22 décembre 2016. [Consulter le décret](#)

Social

Bulletins de paie dématérialisés : Dernière ligne droite

Le décret n°2016-1762 du 16 décembre 2016 précise les modalités selon lesquelles l'employeur peut procéder à la remise du bulletin de paie des salariés sous forme électronique et selon lesquelles le salarié peut faire part de son opposition à cette voie de transmission. Il fixe la durée pendant laquelle doit être garantie la disponibilité du bulletin de paie dématérialisé. Il précise également que l'employeur ou le prestataire qui agit pour son compte doit garantir l'accessibilité des bulletins de paie émis sous forme électronique par le biais du service en ligne associé au compte personnel d'activité. Le texte entre en vigueur le 1er janvier 2017... [En savoir plus](#)

[Consulter le décret](#)

Groupements d'employeurs : Accès aux aides publiques à l'emploi et à la formation professionnelle

Le décret n°2016-1763 du 16 décembre 2016 prévoit que les groupements d'employeurs sont éligibles aux aides publiques en matière d'emploi et de formation professionnelle dont auraient bénéficié ses entreprises adhérentes si elles avaient embauché directement les personnes mises à leur disposition. Un arrêté du même jour précise la liste de ces aides. Le texte est entré en vigueur le 19 décembre... [En savoir plus](#)

Accidents du travail des chefs d'exploitation : Détermination des cotisations 2017

Un arrêté du 16 décembre 2016 fixe, pour chaque catégorie d'exploitation, la cotisation annuelle à l'ATEXA due par les chefs d'exploitation au titre de l'année 2017... [En savoir plus](#)

[Consulter l'arrêté](#)

Côté institutions

Loi sapin II : Explications du médiateur des relations commerciales agricoles

La loi du 9 décembre 2016 dite Sapin 2 impose aux opérateurs des filières agricoles et alimentaires des obligations nouvelles visant à apporter aux agriculteurs de meilleures conditions pour la vente de leurs produits aux transformateurs et aux distributeurs. Dans un communiqué de presse, le médiateur revient sur plusieurs dispositions et précise qu'il est à la disposition des filières agricoles pour les aider dans la mise en œuvre de la loi Sapin 2... [En savoir plus](#)

Cette information peut aussi vous intéresser

[Loi Sapin II : Le Conseil constitutionnel invalide plusieurs articles](#) (Brève du 16 décembre 2016)

Projet de loi de finances rectificative pour 2016 : Adoption définitive du texte

Jeudi 22 décembre, les députés ont adopté définitivement le projet de loi de finances rectificative pour 2016 mettant ainsi un terme au bras de fer engagé entre les deux Chambres... [En savoir plus](#)

[Consulter](#) le texte adopté

Cette information peut aussi vous intéresser

[Projet de loi de finances rectificative pour 2016 : Les députés ont examiné le texte](#) (Brève du 9 décembre 2016)

Projet de loi de finances 2017 : Un texte qui ne fait pas l'unanimité

Après que le Sénat ait rejeté le texte à deux reprises, le projet de loi de finances 2017 a été définitivement validé par l'Assemblée Nationale, mardi dernier... [En savoir plus](#)

[Consulter le texte adopté](#)

Ces informations peuvent aussi vous intéresser

Projet de loi de finances 2017 : Le Sénat rend copie blanche (Brève du 2 décembre 2016)

Projet de loi de Finances 2017 : Adoption en 1^{ère} lecture (Brève du 25 novembre 2016)

Projet de loi de Finances 2017 : Zoom sur plusieurs mesures (Brève du 14 octobre 2016)

Prochaine publication de la lettre d'information de la FCGAA le

6 janvier 2017.

Bonnes fêtes !